

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION (CGVU) ETE 2023 – HIVER 2024-2025

## **POUR LES TITRES DE TRANSPORT VENDUS PAR LA SA TELEPHERIQUE DU PLENEY ET SES MANDATAIRES UTILISABLES SUR LES REMONTEES MECANIQUES DES DOMAINES MORZINE / LES GETS ET PORTES DU SOLEIL**

La SA Téléphérique du Pléney, son siège social est situé : 200 Taille de Mas du Pléney – BP 75 - F- 74110 MORZINE

Téléphone : +33(0)4 50 79 00 38 Adresse e-mail : [contact@ski-morzine.com](mailto:contact@ski-morzine.com).

Les présentes conditions concernent la vente de titres de transport pour l'utilisation des remontées mécaniques des domaines skiable de Morzine, Morzine-Les Gets et Portes du Soleil , en caisse et sur Internet <https://www.ski-morzine.com>. L'hébergement du site est assuré par la société ALPILINK ([www.alpilink.fr](http://www.alpilink.fr)) 2, Rue de la Viscose/F- 38130 ECHIROLLES. Elles s'appliquent pour les titres de transport vendus pour la saison été 2024 et la saison hiver 2024-2025.

### ARTICLE 1 : Généralités

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par le client de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

### ARTICLE 2 : Le forfait

Le forfait est composé d'un support (carte mains-libres) sur lequel est enregistré un titre de transport. Le support se matérialise sous forme d'une carte mains-libres à puce.

Les aller-retours télécabine/téléphérique sont encodés directement sur le ticket de caisse et ne nécessitent donc pas un support carte mains- libres.

Le forfait donne accès, selon la catégorie achetée, aux domaines de Morzine, Morzine-Les Gets ou des Portes du Soleil et ce uniquement pendant la durée de validité du titre de transport.

Les forfaits dont la durée est supérieure à la durée la plus courte proposée sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.

La durée d'un Titre s'entend en « jours consécutifs ».

Il est par ailleurs proposé uniquement 2 produits Portes du Soleil valables pour des journées non-consécutives : le forfait ski 5 jours non consécutifs en hiver (valable sur la saison d'hiver durant laquelle ils ont été émis) et forfait VTT Portes du Soleil 5 jours non consécutifs en été (valable sur la saison d'été durant laquelle ils ont été émis).

Conditions du forfait 5 heures : décompte du temps dès le premier passage à une borne de contrôle. Les périodes de ski non utilisées ne sont pas remboursées.

**ATTENTION :** Chaque émission de Titre donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel figurent le domaine et la catégorie de personne (adulte, enfant, etc.) du Titre de transport, sa date limite de validité, son numéro de série et l'assurance éventuellement souscrite.

Ce justificatif de vente doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter à la SA Téléphérique du Pléney ou aux autres exploitants des Portes du Soleil (selon le domaine concerné) en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, perte ou vol du Titre, réclamation).

### Article 3 : Support « Mains libres »

Le forfait de ski est enregistré sur un support de type carte mains-libres. Il est obligatoire pour l'acquisition d'un titre de transport moyennant le paiement d'un supplément de 3,00 € TTC non remboursable. Il est rechargeable.

Les supports sont réutilisables plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de 2 années. Le contrôle s'opère en passant entre les antennes prévues à cet effet.

La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support, elle consiste en la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux.

Ce support ne doit pas être plié, cassé, percé ou rendu inutilisable par quelque moyen que ce soit. Si après vérification, la défectuosité du support est imputable à l'Usager (ex : non-respect des consignes d'utilisation), la SA Téléphérique du Pléney facturera à celui-ci les frais de traitement suivants : 3€ TTC.

#### Article 4 : Prix et modalités de paiements

Toute délivrance d'un Titre donne lieu à paiement du tarif correspondant.

Les tarifs publics des titres de transport, du support « carte mains-libres » et de l'assurance Snow Risk sont affichés aux points de vente de la SA Téléphérique du Pléney et sur le site Internet [www.ski-morzine.com](http://www.ski-morzine.com).

Les prix des forfaits sont indiqués Toutes Taxes Comprises (TTC) en euros suivant le taux de TVA en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés en cas de variation des taxes applicables, dans les présentes conditions générales de vente et les tarifs diffusés à la clientèle en caisse et sur internet.

Chaque émission de forfait en caisse donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel est mentionné les caractéristiques du Titre de transport vendu, ce ticket conclut la vente.

Les paiements sont effectués :

**En caisse** soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre de la SA Téléphérique du Pléney, soit en espèces limitées à 1 000.00 €, soit par carte bancaire, soit en chèques vacances papier. Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité est exigée.

Modalités d'utilisation des bornes d'achat :

Des bornes d'achat permettent l'achat et / ou le rechargement des titres mentionnés sur ces bornes et sont mises à la disposition des clients dans certains points de vente. Le paiement ne peut être réalisé que par carte bancaire via un terminal de paiement automatique.

Seuls les tarifs disponibles auprès des bureaux administratifs font foi. Les tarifs hiver peuvent faire l'objet de modifications à tout moment sans information préalable suivant les conditions d'enneigement sauf dispositions contractuelles.

Tout enfant de moins de 5 ans doit être accompagné et nous délivrerons un Titre de transport gratuit sur présentation d'un justificatif d'état civil validé par nos services, reste à charge le support « mains libres » à 3 € TTC.

Sur Internet, la totalité de la commande sera bloquée tant que le justificatif n'a pas été validé par nos services. Un délai maximum de 24 heures est nécessaire pour la validation.

Si le justificatif n'est pas conforme, le forfait ne sera pas validé.

Tout adulte de plus de 75 ans skieur se verra délivrer un forfait de ski à titre avantageux sur présentation d'un justificatif d'état civil validé par nos services. Les forfaits pour les plus de 75 ans à tarif avantageux seront délivrés aux adultes ayant 74 ans révolu.

Si le justificatif n'est pas conforme (Cf. ci-dessous), le forfait ne sera pas validé.

Les forfaits spécifiques (différents du forfait adulte classique : enfant, jeune, sénior, offres promotionnelles) seront délivrés uniquement sur présentation d'un justificatif d'état civil.

Pour les forfaits journée et séjour, lorsqu'une condition d'âge est spécifiée, la personne doit remplir la condition d'âge à la date du premier jour de ski.

Des réductions ou des gratuités sont proposées selon les conditions affichées dans les points de vente ou sur le site Internet. Dans les points de vente, les réductions ou gratuités sont accordées sur présentation, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires.

Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat. Dans tous les cas, la détermination de l'âge du Client à prendre en compte pour les forfaits journée et séjour est celui au jour de début de validité du Titre à délivrer.

#### *Forfait saison*

Une photo récente est obligatoire sur tous les forfaits saison. Cette photographie sera conservée par la SA Téléphérique du Pléney dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sauf opposition de la part du Client (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

Le forfait saison est strictement personnel et ne peut être prêté. Aucun remboursement total ou partiel ne pourra être effectué après achat. Les forfaits saison ne bénéficient pas de points fidélité « soleil ».

Les forfaits saison – 5 ans Gratuits seront délivrés aux enfants de – de 5 ans ayant toujours 4 ans au 31 décembre de la saison d'hiver en cours, sur présentation d'un justificatif d'état civil.

Les forfaits saison + 75 ans à tarif avantageux (se référer à la grille tarifaire) seront délivrés aux adultes de + de 75 ans ou ayant déjà 75 ans au 31 décembre de la saison d'hiver en cours, sur présentation d'un justificatif d'état civil. Les bons de réduction attribués avec un achat en rechargement de forfait saison seront envoyés par e-mail dans la boîte électronique de l'acheteur. Les bons Privineige sont accordés uniquement pour les achats de forfait saison Morzine-Les Gets (adulte, enfant, jeune et sénior) effectués en ligne.

#### **Cas de force majeure - Forfaits saison – Conditions de dédommagement.**

On entend par cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur,

indépendant de la volonté des parties, tel que ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, et, notamment, sans que cette liste soit exhaustive, la fermeture administrative liée à une pandémie, les restrictions gouvernementales ou légales, les modifications légales ou réglementaires empêchant les Parties de poursuivre leurs activités, les blocages des télécommunications.

En cas d'interruption de la totalité des remontées mécaniques liée à un cas de force majeure entraînant une suspension du contrat supérieure à 15 jours consécutifs, les forfaits saison donnant accès au domaine des Portes du Soleil ou Morzine-Les Gets pourront faire l'objet :

- Soit d'un avoir correspondant au nombre de semaine de fermeture multiplié par le prix du forfait saison ramené au nombre de semaine d'ouverture prévu initialement déduit d'un jour de carence au tarif de base en vigueur.
- Soit d'un remboursement correspondant au nombre de semaine de fermeture multiplié par le prix du forfait saison ramené au nombre de semaine d'ouverture prévu initialement déduit d'un jour de carence au tarif de base en vigueur.

#### Article 5 : Conditions d'utilisation des forfaits

La durée de validité d'un Titre de transport est indiquée sur le justificatif de vente ou sur le récapitulatif de la commande pour une vente Internet.

L'utilisateur devra faire sa première montée sur le secteur français pour les forfaits Portes du Soleil. Les forfaits d'une durée supérieure ou égale à huit jours ne sont valables que munis d'une photographie récente de face, sans lunettes de soleil, ni couvre-chef.

Le forfait donne droit pendant la durée de sa validité à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service du domaine skiable correspondant à la zone de validité du forfait.

L'utilisateur doit être porteur de son Titre de transport durant tout le trajet de l'aire de départ à l'aire d'arrivée de la remontée mécanique. Il peut être demandé à tout moment aux remontées mécaniques pour contrôle de sa validité.

#### Article 6 : Contrôle des titres

Chaque Titre est utilisable pour une période de validité et une catégorie d'âge pré-déterminée. Les informations relatives à la validité du Titre et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle. Seules les informations contenues dans la puce font foi.

Tout Titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Le domaine de validité du Titre est défini sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques, affichées aux points de vente de la SA Téléphérique du Pléney et/ou au départ des remontées mécaniques, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le Titre (accompagné du justificatif de vente) doit être conservé par l'utilisateur durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être détecté par un système de contrôle automatique ou être présenté à tout contrôleur assermenté de la SA Téléphérique du Pléney ou de l'une des sociétés de remontées mécaniques des Portes du Soleil qui est en droit de le lui demander.

L'absence de Titre de transport ou l'usage d'un Titre de transport non conforme ou falsifié est passible d'une indemnité forfaitaire de 5 (cinq) x 1 (un) forfait journée du domaine concerné conformément à la législation en vigueur (loi n°85- 1407 du 30 décembre 1985). Le forfait pourra être bloqué en cas de fraude.

#### Validité des forfaits

Les forfaits vendus au cours de l'hiver ou de l'été ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques.

#### Retrait du Titre de transport

Le Titre de transport peut être retiré par un contrôleur au contrevenant dans les 2 cas suivants :

- pour rapporter la preuve d'une contravention ou d'un délit (faux, escroquerie ...) à fournir à l'appui d'une plainte auprès de la Gendarmerie.
- pour restituer le Titre de transport à son véritable propriétaire.

Ces contrôleurs peuvent demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés à l'utilisateur titulaire d'un Titre à tarif réduit ou gratuit.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

Ces contrôleurs peuvent également procéder au retrait immédiat du Titre, en vue de le remettre à son véritable titulaire.

Les données personnelles collectées à l'occasion d'un contrôle de Titres font l'objet d'un traitement relatif au suivi des infractions relevées dans le cadre de la police des services publics de transports terrestres.

Le traitement est effectué sous la responsabilité de la société SA Téléphérique du Pléney, représentée par Monsieur Muffat, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées dans les mentions légales.

Le destinataire des données collectées est la société SA Téléphérique du Pléney.

Vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de vous opposer à ce traitement.

Vous pouvez mettre en œuvre ces droits en contactant la société SA Téléphérique du Pléney: - 200 Taille de Mas du Pléney, BP75, F-74110 Morzine

Enfin, vous disposez du droit d'adresser une réclamation à la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont disponibles sur le site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

#### Article 7 : Perte ou vol du titre de transport

En cas de perte ou de vol, sur présentation du justificatif de vente ou du justificatif de commande mentionnant le numéro de forfait, le forfait perdu sera bloqué et un forfait de remplacement sera délivré avec paiement de 3 € TTC pour le support mains libres. Les forfaits retrouvés sont recueillis par un service central (Caisse Internet situé sous la télécabine du Pléney Tél. : 04 50 79 00 38). Aucun forfait ne sera remboursé.

#### Article 8 : Dédommagement en cas d'interruption du service

Les interruptions de service partielles pour cause de tempête ou de maintenance ne donnent droit à aucune compensation. Seul l'arrêt de plus de 90% des installations auxquelles le Titre de transport donne accès et à partir d'une journée complète donnera droit à un dédommagement calculé en fin de séjour et qui sera égal à la différence entre le prix payé par le client et les journées utilisées par l'utilisateur multipliées par le tarif de base.

L'utilisateur ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

#### Article 9 : Dédommagement en cas de maladie, accident ou motif personnel

Pour les forfaits saison, se référer à l'article 4, rubrique forfait saison.

Les forfaits 5 heures et plus (hors forfait saison, offres promotionnelles et exclusivités Internet) non consommés pourront être remboursés si la demande est faite au plus tard 14 jours après le jour effectif de commande, par e-mail à l'adresse [contact@ski-morzine.com](mailto:contact@ski-morzine.com) ou par écrit à l'adresse SA Téléphérique du Pléney, son siège social est situé : 200 Taille de Mas du Pléney - BP 75 - F- 74110 MORZINE (cachet de la poste faisant foi).

Il ne sera procédé à aucun remboursement des Titres de transport utilisés pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle quelle que soit la durée du forfait.

Les forfaits à journées non consécutives, les allers, retours, allers/retours et les cartes de passages VTT / luge devront être épuisés durant la saison en cours, au-delà ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement ni à un report de validité.

Il est possible de couvrir ce type de risque pour les forfaits par des assurances spécifiques : Cf. article 21.

#### Article 10 : Conditions météorologiques

L'exploitant ne peut être tenu responsable des conditions météorologiques rencontrées lors de l'utilisation du Titre. Il est de la responsabilité de chaque client de se renseigner sur les conditions climatiques et de visibilité par tous les moyens mis à sa disposition.

#### Article 12 : Conditions tarifaires :

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et/ou depuis le site Internet susvisé. Les informations contractuelles sont présentées en langue française. Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

#### Article 13 : Consignes de sécurité :

Dans son intérêt l'utilisateur doit lire et respecter les consignes de sécurité.

Tout Usager est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de la SA Téléphérique du Pléney, sous peine de sanction.

La SA Téléphérique du Pléney se réserve la faculté de retirer le bénéfice de son Titre à l'Usager qui méconnaîtrait ces règles, et plus généralement qui porterait atteinte à la sécurité des autres usagers ou des agents de la SA Téléphérique du Pléney, ou qui dégraderait intentionnellement les installations de SA Téléphérique du Pléney.

Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de bonne conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

Ils s'engagent aussi à respecter le règlement intérieur de chacune des activités auxquelles donne accès le Multipass durant la saison d'été.

#### Article 14 : Détention des données privées et nominatives :

Le Site garantit qu'il ne détient à aucun moment des données confidentielles liées au fonctionnement du système de paiement par carte bancaire. Les données nominatives recueillies par la société Sa Téléphérique du Pléney dans le cadre du traitement des commandes ne seront pas confiées à des entreprises extérieures et seront régulièrement déclarées auprès de la CNIL. L'acheteur et les personnes mentionnées bénéficient conformément à l'article 32 de la loi « Informatique et Libertés » d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer au siège de la société Sa Téléphérique du Pléney. Pour exercer ce droit : envoi d'un mail à [contact@ski-morzine.com](mailto:contact@ski-morzine.com)

#### Article 15 : Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Conditions Générales de vente des Titres de remontées mécaniques ont été mises à jour conformément aux nouvelles directives européennes en matière de confidentialité. Le Client est informé et accepte que lorsqu'il procède à l'achat d'un Titre, la SA Téléphérique du Pléney stocke, traite, enregistre et utilise les données personnelles du Client dans le respect de la réglementation applicable en matière de données personnelles, notamment la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles issue du Règlement Général Européen sur la protection des Données Personnelles.

La collecte et le traitement de ces données (tels que : adresse postale, adresse e-mail, date de naissance, numéro de téléphone, photo... sans que cela ne soit exhaustif) sont nécessaires aux fins d'exécution du contrat, de gestion de la relation Client et d'amélioration des services proposés et ont pour base juridique l'exécution du contrat. Chaque formulaire indique si la donnée personnelle est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, la délivrance du Titre ne pourra intervenir.

Sauf opposition de la part du Client, les données personnelles ainsi recueillies pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale par voie électronique, par la SA Téléphérique du Pléney, pour des produits et services similaires à ceux objets du contrat. Le traitement aura alors pour base juridique le consentement du Client, lequel pourra être retiré à tout moment.

Le Client reconnaît et accepte que les données relatives à ses déplacements sur les pistes pourront également être collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques, de contrôle des Titres de transport et, le cas échéant, de recherche de personnes disparues. Dans ce cas, la base juridique du traitement est, selon le cas, l'exécution du contrat, l'intérêt légitime de la SA Téléphérique du Pléney et l'intérêt vital de la personne.

Les données collectées sont susceptibles d'être utilisées à des fins statistiques et ce, après avoir été anonymisées. Ces informations sont strictement confidentielles et ne sont destinées qu'aux services compétents de la SA Téléphérique du Pléney (notamment le service billetterie, le service comptabilité, le service marketing et communication, le service accueil et contrôle, la Direction). En conséquence, elles ne sont transmises à aucun tiers, à l'exclusion des sous-traitants de la SA Téléphérique du Pléney pour des raisons exclusivement techniques ou du cas où cette communication serait requise par la loi, une disposition réglementaire ou une décision judiciaire. Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, la SA Téléphérique du Pléney prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc...). Les données ainsi collectées sont conservées pour une durée maximale de 5 ans à compter de la fin de validité du Titre. Le Client dispose d'un

droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données, un droit à la limitation du traitement, à l'opposition au traitement, un droit d'exercer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et d'indiquer des directives sur le sort des données après sa mort. Il peut exercer ses droits en écrivant à l'adresse suivante : SA Téléphérique du Pléney, 200 Taille de Mas du Pléney, BP75, 74110 MORZINE ou par e-mail à : [contact@ski-morzine.com](mailto:contact@ski-morzine.com).

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, la SA Téléphérique du Pléney doit être en mesure de vérifier l'identité du Client afin de répondre à sa demande. Pour cela, le Client doit joindre, à l'appui de toute demande d'exercice des droits mentionnés ci-avant, la photocopie d'un Titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », de l'article 92 du décret du 20 octobre 2005 pris pour l'application de cette loi, et du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Le Client est informé de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle il peut s'inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>. Enfin, le Client dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

#### Article 16 : Réclamation, suggestion et service à la clientèle :

Les réclamations et suggestions peuvent être faites dans un délai de 10 jours à partir de la fin de validité du forfait

: par écrit au siège de la SA Téléphérique du Pléney (SA Téléphérique du Pléney, 200 Taille de Mas du Pléney, BP75, F-74110 MORZINE) ou par e-mail à : [contact@ski-morzine.com](mailto:contact@ski-morzine.com).

A défaut de réponse satisfaisante, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisie peuvent être obtenues en consultant son site Internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

#### Article 17 : Traduction et loi applicable – Règlement des litiges :

Le présent contrat est soumis à la loi française. Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions présentes CGVU, il conviendra de référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.

En cas de contentieux judiciaire, seuls les tribunaux du ressort du Tribunal de Thonon sont compétents.

#### Article 18 : Tarifs, réductions & gratuités

Il appartient au Client de s'informer sur les Titres et le cas échéant sur les Activités et les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

Rappel : Ces conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

#### Article 19 : Réductions et gratuités

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente caisse ou internet avec présentation papier ou scan au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire accordé.

Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Pour les tarifs groupe, merci de vous référer à la grille tarifaire en annexe.

#### Article 20 - Respect des mesures et règles sanitaires

La SA Téléphérique du Pléney a mis et met en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires, et communique sur les mesures d'hygiène correspondantes.

Tout TITULAIRE/CLIENT/USAGER est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires, susceptibles d'évoluer selon la situation sanitaire, dès lors qu'elles sont en vigueur (ex : passe vaccinal, gestes barrières, ...).

Pour plus d'informations, consultez les dispositions sanitaires en vigueur à la page internet suivante : <https://www.ski-morzine.com>



### Article 21 - Mesures de restriction énergétique

Dans le contexte de crise énergétique, les autorités sont susceptibles d'imposer des mesures de restriction énergétique pouvant impacter l'offre / de transport par remontées mécaniques et la prestation du domaine skiable de la SA Téléphérique du Pléney. Le cas échéant, la SA Téléphérique du Pléney s'engage à informer sa clientèle dans les meilleurs délais après information par les autorités/fournisseurs d'énergie des impacts prévisionnels sur les remontées mécaniques et le domaine skiable. Dans une telle éventualité, les dispositions prévues aux présentes (voir article 8 Dédommagement en cas d'interruption du service) s'appliqueront. »

### Article 22 : Assurance

Les assurances personnelles ne couvrant pas nécessairement la totalité des risques encourus par la pratique du ski, un produit d'assurance ski propre aux stations des Portes du Soleil, appelé « Snowrisk » est proposé au choix de la clientèle. Les remontées mécaniques ne sont que vendeurs de l'assurance, le contrat est établi entre le skieur et la compagnie d'assurance.

L'assurance SNOWRISK est proposée par le cabinet GRITCHEN ASSURANCES. Tous les détails sur [www.snowrisk.com](http://www.snowrisk.com).

Pour la pratique du VTT, un produit « Assurensport » est proposé à la clientèle. Tous les détails sur [www.assurensport.com](http://www.assurensport.com).

Seules les conditions d'utilisation et les garanties exposées dans les prospectus d'information disponibles en caisse et sur le site de vente en ligne s'appliquent et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

La durée de l'assurance est la même que la durée du Titre de transport. Le ticket de caisse, de caisse automatique et le justificatif de commande Internet, font office de justificatif d'assurance.

### Article 23 : Points fidélités Portes du Soleil uniquement sur internet

Le règlement est affiché aux caisses et disponible sur internet.

Les points bonus/fidélités acquis en caisse ne sont plus valables depuis avril 2019.

Un nouveau système de fidélisation a été mis en place par les Portes du Soleil depuis la saison hiver 2018/2019. A partir du site de vente en ligne le client est invité à adhérer à « My Club PDS ».

A l'activation de son compte le client enregistre des cartes à partir du numéro WTP. Il peut inscrire jusqu'à 7 cartes. Dans son compte un seul compteur indique les « Soleils » acquis.

200 soleils sont nécessaires pour la délivrance d'un forfait journée gratuit Portes du Soleil durant la saison d'hiver, 80 soleils sont nécessaires pour la délivrance d'un forfait journée gratuit durant la saison d'été.

Le compteur indique si le client peut bénéficier d'une journée Portes du Soleil gratuite. Il choisit alors sur quelle carte charger la journée acquise.

Sur son compte le client voit le récapitulatif de ses achats par carte.

La journée fidélité doit être utilisée au plus tard au cours de la saison suivant celle au cours de laquelle il a été acquis par le membre.

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN LIGNE DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANQUES ET ACTIVITES HORS SKI

La SA Téléphérique du Pléney, son siège social est situé : 200 Taille de Mas du Pléney – BP 75 - F- 74110 MORZINE

Téléphone : +33(0)4 50 79 00 38 Adresse e-mail : [contact@ski-morzine.com](mailto:contact@ski-morzine.com).

Les présentes conditions concernent la vente de Titres de transport pour l'utilisation des remontées mécaniques des domaines skiables Morzine, Morzine / Les Gets et Portes du Soleil , en caisse et sur Internet <http://www.ski-morzine.com>. L'hébergement du site est assuré par la société ALPILINK ([www.alpilink.fr](http://www.alpilink.fr)) 2, Rue de la Viscose/F- 38130 ECHIROLLES. Elles s'appliquent pour les Titres de transport vendus pour la saison en cours.

### Article 1 : Généralités

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée le « Client »), aux présentes conditions particulières de vente à distance ainsi qu'aux CGVU téléchargeables sur le support durable suivant [www.ski-morzine.com](http://www.ski-morzine.com) (les CGVU contiennent les informations précontractuelles complémentaires).

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Vente et d'Utilisation » des forfaits affichées dans tous les points de vente, mises en ligne sur le site Internet et/ou annexées au bon de commande.

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et/ou depuis le site Internet susvisé. Les informations contractuelles sont présentées en langue française. Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

### Article 2 : Modalités de commande

L'achat de forfait à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse Internet : <https://www.ski-morzine.com>.

Pour la vente en ligne :

La commande ne peut être enregistrée sur le site Internet <https://www.ski-morzine.com> que si le Client s'est clairement identifié :

- Soit par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel.
- Soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès par la création de son compte.

Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des forfaits. Conformément à l'article 1369-5 du Code civil : Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation. La SA Téléphérique du Pléney confirmera au Client sa commande par un courriel.

Les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant fournis) doivent être impérativement conclues sur le site Internet <https://www.ski-morzine.com> au plus tard :

- Pour une 1ère commande : 1 (un) jour avant le premier jour de validité du forfait.
- Pour un rechargement : 30 (trente) minutes avant de se rendre sur les pistes. Toute

commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

Pour les rechargements de forfaits saison, privilégiez la réutilisation de votre ancienne carte saison. Un délai de 24 heures pour validation des informations par nos services est nécessaire. Dans tous les cas la photo est obligatoire.

### Article 3 : Rechargement en ligne

Le titre de transport délivré sur un support mains-libres peut être rechargé en fonction des produits proposés par la SA Téléphérique du Pléney sur le site Internet : <https://www.ski-morzine.com>.

Le paiement se fait par Carte bancaire.

Un accusé de réception de la commande est envoyé par e-mail au Client, lequel devra être



conservé par ce dernier, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques.

Le rechargement du titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du Client aux bornes d'accès mains-libres.

#### Article 4 : Tarifs et modalités de règlement

Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement. Les prix indiqués sont des prix TTC en euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande. Il est précisé qu'en cas d'envoi à domicile de la commande, les frais de port sont de 3€ TTC. Le prix de la commande est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euros par carte bancaire. Il est précisé que le paiement par carte bancaire est sécurisé via System Pay, qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat. À aucun moment la SA Téléphérique du Pléney n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir. La SA Téléphérique du Pléney est seulement avisée par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

Codes promotionnels et réductions :

Les codes promotionnels accordant des réductions pourront être utilisés uniquement sur Internet sur le site <https://www.ski-morzine.com>.

#### Article 5 : Confirmation de la commande

Les commandes avec paiement par carte bancaire confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande, laquelle sera notifiée au Client.

Une fois la commande conclue sur <https://www.ski-morzine.com> et confirmée par le Client, la SA Téléphérique du Pléney accuse réception de cette commande par un courriel adressé à l'acheteur dans sa boîte aux lettres électronique, qui mentionne :

- Le numéro de commande,
- Les coordonnées de l'acheteur
- Le détail de la commande : domaine / durée de validité / catégorie de personnes / date de 1<sup>er</sup> jour de validité du forfait / prix / numéro de vente Internet
- Pour un premier achat, le lieu de retrait des forfaits

Sur Internet, la totalité de la commande sera bloquée tant que le justificatif n'a pas été validé par nos services. Un délai maximum de 24 heures est nécessaire pour toute validation.

#### Article 6 : Livraison de la commande

Le Client a le choix :

- soit de se faire livrer à l'adresse indiquée à cet effet par le Client. Sauf cas de force majeure, la SA Téléphérique du Pléney s'engage à livrer par la Poste les titres au plus tard sous huit (8) jours ouvrés avant le premier jour de validité du forfait (le cachet de la Poste faisant foi). La commande doit donc être passée onze (11) jours ouvrés avant le premier jour de validité du forfait.
- soit de retirer ses forfaits auprès des points de vente de la SA Téléphérique du Pléney choisi par le Client, à partir d'un (1) jour ouvré après le passage de la commande, en tenant compte des dates et des horaires d'ouverture de ces points de vente. La copie du mail de confirmation de la commande sur papier ou sur téléphone sera alors exigée par la SA Téléphérique du Pléney ainsi que la présentation d'une pièce d'identité officielle en vigueur. À défaut, les forfaits commandés ne pourront pas être délivrés. La commande sera ensuite remise au Client. (Sauf cas du rechargement en ligne).
- soit de retirer ses forfaits à l'aide du mail de confirmation de la commande sur papier ou sur téléphone, grâce aux automates et pickup box (QR code obligatoire)

#### Article 7 : Absence de droit de rétractation

En application de l'article L121-16-1-9° du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu aux articles L121-21 et suivants du Code de la Consommation ne s'applique pas aux contrats de transports de passagers.

#### Article 8 : Modification/annulation de commande

La modification de commande ne peut en aucun cas être utilisée par le Client pour bénéficier d'une offre promotionnelle et/ou d'une réduction de prix quelconque.

Le Vendeur accepte de traiter des demandes de modification des commandes des Titres et/ou Activités, à l'exception des promotions et exclusivités Internet, jusqu'à la veille du premier jour

de validité des Titres correspondants et/ou jusqu'à la veille de l'Activité, si elle est datée. De la même manière, le Vendeur accepte de traiter des demandes d'annulation partielle ou totale des commandes conclues exclusivement en ligne, à l'exception des promotions et exclusivités Internet, et ce, jusqu'à 14 jours après la date d'achat des Titres correspondants (hors forfaits saison).

Pour cela, le Client doit adresser sa demande de modification ou d'annulation par courriel à l'adresse suivante : [contact@ski-morzine.com](mailto:contact@ski-morzine.com).

La date d'envoi de ce dernier fera foi.

Pour être recevable, la demande de modification du Client doit comporter :

- Le numéro de la commande correspondante ;
- Le numéro de carte rechargeable de chaque Titre à modifier ; Le Titre et/ou l'Activité ne doit pas avoir été utilisé, même partiellement.

En cas de modification, si le nouveau Titre est d'un montant supérieur au Titre initial, le Client devra s'acquitter du montant de la différence, sur place auprès du Vendeur, afin que sa demande de modification soit validée par ce dernier. En cas de modification ; si le nouveau Titre est d'un montant inférieur au Titre initial, le Vendeur ne procédera à aucun remboursement partiel ou total.

En cas d'annulation, le remboursement porte uniquement sur le prix du Titre de transport, à l'exclusion de l'assurance SnowRisk, des cartes mains libres et des frais de port. Le Client devra faire une demande de remboursement par e-mail à [contact@ski-morzine.com](mailto:contact@ski-morzine.com). Ce remboursement sera effectué en créditant la carte bancaire ayant été utilisée pour la transaction. Le Vendeur s'engage à rembourser le Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande d'annulation.

En tout état de cause, le Client conservera le support du Titre modifié ou annulé, lequel pourra en outre être réutilisé et rechargé par la suite.

#### Article 9 : Responsabilité et garanties

La SA Téléphérique du Pléney ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité de la SA Téléphérique du Pléney ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifier expressément par la jurisprudence de cas de force majeure. Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

#### Article 10 : Modes de preuves

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques.

Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

#### Article 11 : Protection des données à caractère personnel

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage. Le traitement de données personnelles tiré de la vente sur ce site Internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL.

Les informations que les Clients communiquent sur le site permettent à la SA Téléphérique du Pléney de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés, la SA Téléphérique du Pléney informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Conditions Générales de vente des Titres de remontées mécaniques ont été mises à jour conformément aux nouvelles directives européennes en matière de confidentialité. Le Client est informé et accepte que lorsqu'il procède à l'achat d'un Titre, la SA Téléphérique du Pléney stocke, traite, enregistre et utilise les données personnelles du Client dans le respect de la réglementation applicable en matière de données personnelles, notamment la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la

protection des données personnelles issue du Règlement Général Européen sur la protection des Données Personnelles.

La collecte et le traitement de ces données (tels que : adresse postale, adresse e-mail, date de naissance, numéro de téléphone, photo... sans que cela ne soit exhaustif) sont nécessaires aux fins d'exécution du contrat, de gestion de la relation Client et d'amélioration des services proposés et ont pour base juridique l'exécution du contrat. Chaque formulaire indique si la donnée personnelle est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, la délivrance du Titre ne pourra intervenir.

Sauf opposition de la part du Client, les données personnelles ainsi recueillies pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale par voie électronique, par la SA Téléphérique du Pléney. Le traitement aura alors pour base juridique le consentement du Client, lequel pourra être retiré à tout moment.

Le Client reconnaît et accepte que les données relatives à ses déplacements sur les pistes pourront également être collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques, de contrôle des Titres de transport et, le cas échéant, de recherche de personnes disparues. Dans ce cas, la base juridique du traitement est, selon le cas, l'exécution du contrat, l'intérêt légitime de la SA Téléphérique du Pléney et l'intérêt vital de la personne. Les données collectées sont susceptibles d'être utilisées à des fins statistiques et ce, après avoir été anonymisées. Ces informations sont strictement confidentielles et ne sont destinées qu'aux services compétents de la SA Téléphérique du Pléney (notamment le service billetterie, le service comptabilité, le service marketing et communication, le service accueil et contrôle, la Direction). En conséquence, elles ne sont transmises à aucun tiers, à l'exclusion des sous-traitants de la SA Téléphérique du Pléney pour des raisons exclusivement techniques ou du cas où cette communication serait requise par la loi, une disposition réglementaire ou une décision judiciaire. Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, la SA Téléphérique du Pléney prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc...). Les données ainsi collectées sont conservées pour une durée maximale de 5 ans à compter de la fin de validité du Titre. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données, un droit à la limitation du traitement, à l'opposition au traitement, un droit d'exercer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et d'indiquer des directives sur le sort des données après sa mort. Il peut exercer ses droits en écrivant à l'adresse suivante : SA Téléphérique du Pléney, 200 Taille de mas du Pléney, BP 75, F-74110 MORZINE ou par e-mail à : [contact@ski-morzine.com](mailto:contact@ski-morzine.com).

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, la SA Téléphérique du Pléney doit être en mesure de vérifier l'identité du Client afin de répondre à sa demande. Pour cela, le Client doit joindre, à l'appui de toute demande d'exercice des droits mentionnés ci-avant, la photocopie d'un Titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », de l'article 92 du décret du 20 octobre 2005 pris pour l'application de cette loi, et du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Le Client est informé de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique «Bloctel», sur laquelle il peut s'inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>.

La SA Téléphérique du Pléney a désigné un Délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes : SA Téléphérique du Pléney, 200 Taille de Mas du Pléney, BP 75 , F-74110 Morzine.

Enfin, le Client dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax :

+33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

#### Article 12 : Archivage

L'archivage des commandes est effectué par le service des ventes de la SA Téléphérique du Pléney conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

#### Article 13 : Règlement des litiges

Les réclamations et suggestions peuvent être faites dans un délai de 10 (dix) jours à partir de la fin de validité du forfait: par écrit au siège de la SA Téléphérique du Pléney (SA Téléphérique du Pléney, 200 Taille de Mas du Pléney, BP 75, F-74110 Morzine).

A défaut de réponse satisfaisante, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur

du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)  
L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

#### Article 14 : Envoi des forfaits et textiles

Envoi des forfaits séjours par courrier postal sous 8 (huit) jours ouvrés avant l'arrivée, tarif de l'envoi 3 € TTC.

#### Article 15 : Commande de textiles et goodies

Les textiles et goodies sont vendus en caisse et sur Internet.

Les textiles achetés sur internet seront envoyés dans un délai de 10 jours hors jours fériés et week-end. Les textiles ne sont pas remboursables. Les échanges sont possibles dans un délai de 7 (sept) jours, sur présentation de la confirmation d'achat et à condition que les articles n'aient pas été portés.

Dans le cas où les présentes conditions particulières seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions particulières est la seule à faire foi.

En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions particulières, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions particulières sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Toute réclamation doit être adressée dans les conditions définies à l'article 16 des CGV. A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), le Client a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel). L'avis rendu par le Médiateur du Tourisme et du Voyage ne s'impose pas aux parties au contrat.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).

## GRILLE TARIFAIRE HIVER 2024-2025

### Article 1 : Catégories de clients

Retrouvez le détail des tarifs et des offres et réductions ici : <https://www.ski-morzine.com>

Les tarifs appliqués font référence aux catégories de clients suivantes :

Catégorie :	Justificatifs demandés et conditions particulières :
<b>GROUPES CONSTITUES</b>	
Classes de neige, lycée, collège, colonie (à partir de 13 pers.)	Demande écrite sur un courrier à l'en-tête de l'organisme ou règlement unique en caisse avec un moyen de paiement identifié.
Skis clubs (au-delà de 30 personnes)	
Autres groupes, associations et CE	
<b>INDIVIDUELS</b>	
Enfants - 5 ans	Livret de famille ou justificatif d'identité avec la date de naissance du bénéficiaire
Enfants de 5 ans à 15 ans inclus	
Séniors de 65 ans à 74 ans inclus	Justificatif d'identité avec date de naissance du bénéficiaire super sénior : photo obligatoire
Super séniors + 75 ans	
Jeunes de 16 à 25 ans inclus	Justificatif d'identité avec date de naissance du bénéficiaire
Adulte de 26 à 64 ans inclus	
Personne à Mobilité Réduite	CMI Invalidité

L'âge pris en considération sera celui au premier jour de validité du forfait

#### *Groupes constitués (à partir de 13 personnes) :*

Tarif accordé selon les grilles tarifaires spécifiques aux groupes

#### *Groupement (GIA, ASLIE, Loisirs +, USCA) :*

Les forfaits à tarifs préférentiels accordés aux groupements pourront être achetés uniquement sur Internet en se connectant à l'espace association. Aucun tarif réduit ne sera accordé en caisse.

#### Article 2 : Offres

##### *Produits spécifiques :*

L'exploitant peut être amené à proposer des produits spécifiques ou des opérations commerciales de type Early Booking , ventes Flash, ou Black Friday etc....

Les conditions d'obtention et tarifaires seront accessibles sur le site commercial de la SA Téléphérique du Pleney selon des périodes déterminées. Ces offres spéciales sont soumises à des stocks limités à discrétion de l'exploitant. Elles ne sont ni cumulables, ni remboursables, ni échangeables.

##### *Codes promotionnels et réductions :*

Les codes promotionnels accordant des réductions pourront être utilisés uniquement sur Internet.

##### *Autres réductions :*

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente caisse ou internet avec présentation papier ou scan au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire accordé.

Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après achat.

##### *Tarif « Tribu / Pass Group » Morzine-Les Gets et Portes du Soleil*

Pour l'achat simultané en caisse ou en ligne d'au moins 4 forfaits Morzine-Les Gets ou Portes du Soleil de même durée (4 jours et +) et de même domaine, plein tarif (un seul paiement), la SA Téléphérique du Pleney accorde une réduction de 10% sur le tarif Internet en achetant sur Internet ou 10% sur le tarif Caisse en achetant en caisse.

##### *Ventes flash*

En vente uniquement sur internet 15 jours avant la date souhaitée, offre limitée à 100 forfaits par jour par domaine skiable et 1 seule transaction par client. Vente Flash domaine Morzine-Les Gets : aux détenteurs d'un code promotionnel distribué via des actions publicitaires  
A partir du 13/01/2024 hors vacances scolaires françaises et hors semaine du festival Rock The Pistes, les mardis et jeudis.

##### *Offres Morzine-Les Gets*

###### *Samedi Week-end*

Prix réduits pour les forfaits samedi et les forfaits week-end.

### *Offres Les Portes du Soleil*

#### *Duo / Trio*

- Pour l'achat simultané sur Internet de 2 forfaits Portes du Soleil adulte 6 jours et +, une remise de 15 € est accordée. Pour l'achat simultané de 3 forfaits Portes du Soleil adulte 6 jours et +, une remise de 24 € est accordée.
- Offre non valable durant la semaine du Festival Rock the Pistes.
- Offre non cumulable avec l'Early Booking.

#### *Forfait glisse*

A partir du 30 Mars 2025 un forfait enfant – 12 ans (né à partir du 01/01/2013) offert pour tout achat d'un forfait Portes du Soleil adulte (l'adulte doit être l'un des 2 ascendants directs).  
Pour tous les clients : en vente dès 5 jours en caisse et sur Internet.

#### *Festival Rock the Pistes*

Forfait 7 jours pendant la semaine du festival Rock the Pistes au prix du forfait 6 jours. En vente sur Internet et en caisse.

#### *Saison Border pass*

Forfait saison Portes du Soleil pour les moins de 26 ans (né à partir du 01/01/1999)

Jusqu'au 30 septembre 2024: 459 €

Du 1er octobre 2024 au 15 novembre 2024 : 543€

#### *Saison enfant – 12 ans*

1 forfait saison Portes du Soleil enfant – 12 ans (né à partir du 01/01/2013) offert pour tout achat d'un forfait saison adulte Portes du Soleil (26 – 64 ans) à 935 € hors vente privée et vente flash. Offre valable uniquement sur Internet jusqu'au 30 septembre 2024. Ou 1059€ jusqu'au 15 novembre 2024.

L'adulte doit être l'un des deux ascendants directs.

#### *Saison adulte et senior:*

-20 % jusqu'au 30 septembre 2024

-10 % Du 1er octobre au 15 novembre 2024

#### *Article 3 : Carte Mains Libres*

La carte mains libres est obligatoire pour l'acquisition d'un titre de transport moyennant le paiement d'un supplément de 3,00 € TTC non remboursable. Elle est rechargeable.

#### *Article 4 : Assurance*

L'assurance SnowRisk est au prix de 3,50 € par jour et par personne.



## Grille tarifaire été 2024

### Article 1 : Catégories de clients

Retrouvez le détail des tarifs et des offres et réductions ici <https://www.ski-morzine.com> :

Les tarifs appliqués font référence aux catégories de clients suivantes :

Catégorie :	Justificatifs demandés et conditions particulières :
Groupes à partir de 8 personnes, associations, colonies et comités d'entreprise sur certains forfaits (voir en caisse)	Demande écrite sur un courrier à l'en-tête de l'organisme ou règlement unique en caisse avec un moyen de paiement identifié.
<b>INDIVIDUELS</b>	
Enfant - 5 ans	Justificatif d'identité avec la date de naissance du bénéficiaire
Enfant 5 à 15 ans inclus	
Jeune de 16 à 25 ans inclus	
Sénior + 65 ans	
Adulte de 26 à 64 ans inclus	Aucun justificatif
Personne à Mobilité réduite	CMI invalidité
<b>Multipass</b>	
<b>Selon les conditions d'obtention. Voir règlement affiché en caisse</b>	

L'âge pris en considération sera celui au premier jour de validité du forfait

### Tarif « Tribu / Pass Group » Portes du Soleil

Pour l'achat simultané en caisse ou en ligne d'au moins 4 forfaits Portes du Soleil de même durée (4 jours et +), plein tarif (un seul paiement), la SA Téléphérique du Pléney accorde une réduction de 10% sur le tarif Internet en achetant sur Internet ou 10% sur le tarif Caisse en achetant en caisse.

### Article 2 : Assurance

L'assurance Assurensport est au prix de 4,00€ par jour et par personne.

## POUR LES ENTREES VENDUES PAR LA SA TELEPHERIQUE DU PLENEY UTILISABLES A LA LUGE D'ETE

Les présentes conditions concernent la vente d'entrées pour la Luge d'Été Morzine en caisse. Elles s'appliquent pour les Titres de transport vendus pour la saison en cours.

### Article 1 : Prix et modalités de paiements

Les prix des entrées sont indiqués Toutes Taxes Comprises (TTC) en euros suivant le taux de TVA en vigueur, dans les présentes conditions générales de vente et les tarifs diffusés à la clientèle en caisse et sur internet.

Chaque émission de forfait en caisse donne lieu à la remise d'un justificatif d'achat sur lequel est mentionné les caractéristiques du Titre de transport vendu, ce ticket conclut la vente. Ces justificatifs doivent être conservés pour être présentés à l'appui de toute demande.

Les paiements sont effectués :

**En caisse** soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre de la SA Téléphérique du Pléney, soit en espèces limitées à 1 000.00 €, soit par carte bancaire, soit en chèques vacances.

## Article 2 : Conditions d'utilisation des entrées

Pour accéder à la Luge d'été de Morzine, vous devez justifier d'une entrée Luge d'été valide.

L'utilisation des luges d'été est conditionnée à l'acceptation préalable des consignes de sécurité qui la régissent.

### Règlementation :

L'utilisation des pistes de luge est sous l'entière responsabilité du conducteur qui en accepte les consignes de sécurité du début jusqu'à la fin de son parcours.

L'accès aux pistes de luge est interdit :

- A toute personne sous l'emprise de l'alcool ou autres substances illicites
- Aux enfants de moins de 3 ans
- Aux femmes enceintes
- Aux personnes non autonomes ou en situation de handicap (sauf autorisation spéciale de la direction).
- Aux personnes avec bagages ou sacs à dos (consignes disponibles aux caisses)
- A deux adultes sur la même luge

Accès règlementé pour :

- Les enfants de moins de 125 cm
- Les enfants de moins de 8 ans

Dans ces deux cas, ils doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte sur la même luge et utiliser impérativement la piste la plus facile dénommée « La Cool »

Il est préconisé :

- D'utiliser la piste d'essai avant la première descente pour en comprendre le bon fonctionnement
- De laisser les mains sur la poignée à l'intérieur de la luge et non sur les rebords et de venir avec des vêtements adaptés pour éviter les brûlures
- De maintenir un intervalle suffisant entre deux luges pour éviter toutes collisions
- De maîtriser sa vitesse : **Vitesse = Accident**

Obligation :

- De porter un casque (à disposition au débarquement du télésiège)
- De respecter la signalisation notamment les consignes de ralentissement : « **Attention Ralentir** »

Interdiction

- De s'arrêter en cours de parcours
- De marcher sur la piste
- De tamponner la luge précédente
- De descendre en file Indienne

En cas d'accident :

- Dégager la piste immédiatement
- Avertir le personnel de la société.